

Réf.	2024	019
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
24/06/2024	04/07/2024			
		19	16	19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

- Mesdames Madame ARTUS Séverine, DELANGUE Marjorie, DUPONT Catherine, HENNOcq Éléanore, JALABERT Laurence, JOAO Gaële, Madame MAINGONNAT, Cécile NORDBERG Anne-Rose,
- Messieurs BINON Jean-Olivier, DEGIVRY Thierry, Monsieur FRAPIER Francis, GOBELET Manuel, JACQUET Jean-Paul, LAVAUD Thierry, RIEL Yannick, SCHMIDT Éric,

**Absents ayant donné procuration à :**

- Monsieur BRUNEL Jérémie a donné procuration à Madame NORDBERG Anne-Rose,
- Madame DUVAL Emmanuelle a donné procuration à Madame DUPONT Catherine,
- Monsieur CIPRES Manuel a donné procuration à Monsieur DEGIVRY Thierry.
  
- Monsieur BINON Jean-Olivier est arrivé à 19h33 après le vote du Procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2024
- Monsieur RIEL Yannick est parti à 20h35, pendant les questions diverses.

Madame NORDBERG Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DESAFFECTATION SUIVIE DU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES D'UNE PORTION DE LA PARCELLE C 366 ;**

Le conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L.2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.2141-1 et L3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme du approuvé le 5 juin 2012 et modifié le 27 septembre 2013

**VU** l'avis des domaines en date du 27 mai 2024

**CONSIDERANT** que la Ville est propriétaire des parcelles C 365 et C 366 relevant du domaine public communal,

**CONSIDERANT** que les parcelles C 365 et C 366 sise 37 Bis Rue des Vignes ne sont pas affectées à l'usage direct du public,

**CONSIDERANT** la nécessité de constater la désaffectation suivie d'un déclassement d'une portion de la parcelle C366 qui compte une maison de 43 m<sup>2</sup> et de prononcer son déclassement du domaine public communal, afin de pouvoir donner suite à la demande d'acquisition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par **16 voix pour, 2 contres** (Mesdames ARTUS et JOAO) **et 1 abstention** (Monsieur BINON)

Adopté à la majorité.

**Décide** de constater la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée C 366 sise 37 Bis Rue des Vignes

**Décide** de prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle cadastrée C 366 pour une incorporation au domaine privé communal,

**Autorise** Monsieur la Maire à signer tous les documents afférents à cette opération

Le Maire,



**Thierry DEGIVRY**

La secrétaire de séance



**Anne-Rose NORDBERG**

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20240703-2024-019-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2024